VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conseil communautaire du 5 février 2019

CALENDRIER ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Vote du BP 2019 le 2 avril 2019 avec reprise anticipé du résultat 2018

Orientations budgétaires 2019

- Stabilité des taux de fiscalité par rapport à 2018 sans changement depuis 2010 (hors lissage)
- Amélioration de l'offre de transports (1,2 M€ : restructuration du réseau et aménagement de voirie)
- Construction d'une seconde déchèterie intercommunale située à Buc
- Acquisition du domaine de la Faisanderie dans le cadre de la compétence GEMAPI (1,7 M€)
- Soutien à l'investissement des communes dans le cadre du Plan de développement intercommunal (2,5 M€)
- Croissance de la fiscalité économique permettant un reversement important aux communes dans le cadre du retour incitatif 2019 (5 M€)
- Inscription d'un emprunt de 4,7 M€ en cas de nécessité

INCIDENCES DE LA LOI DE FINANCES 2019

Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contributeurs

Comme en 2018, l'Etat prend en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Aucune décision n'a été arbitrée à ce jour sur la question du remplacement de la taxe d'habitation en 2020.

Réforme de la dotation d'intercommunalité

La DGF de VGP (9,9 M€ en 2018) subit une baisse de 5 % par an depuis 2016 (-0,5 M€) du fait du fort potentiel fiscal et du faible niveau des charges transférées comparé aux autres agglomérations. La DGF de VGP devait se stabiliser en 2039 à 3,3 M€.

La Loi de Finances 2019 a introduit le revenu par habitant dans le calcul de la répartition de la DGF intercommunale et a supprimé les bonus de DGF en cas de changement de catégorie d'EPCI (passage CC à CA, passage CA en CU). Cette réforme a pour effet de prolonger de 10 ans la baisse de la DGF de VGP. Celle-ci devrait avoisiner les 2 M€ en 2049.

Nouvelle définition des dépenses déterminant le taux de TEOMA

Les dépenses du service de collecte et de traitement des déchets comprennent désormais les dépenses réelles de fonctionnement, les dotations aux amortissements et les dépenses d'investissement dont la taxe n'a pas pourvu aux dotations au amortissements.

A partir du taux voté en 2019, les dégrèvements en cas de contentieux sur le juste niveau de la TEOMA sont à la charge de l'intercommunalité.

Revalorisation forfaitaire des bases fiscales : +2,2 %, soit +2 M€ de recettes fiscales correspondant à l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2017.

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2019 EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises (hors lissage) :

- Taux inchangés depuis 2010 (hors lissage)
- Poursuite du lissage du taux de TEOM du Chesnay jusqu'en 2023 (17 communes déjà à 5,39 %)
- Lissage jusqu'en 2021 des taux de la CFE sur 16 des 19 communes (3 communes déjà à 18,86 %)

Prévision de progression des recettes de fonctionnement : + 7 M€ / BP 2018 résultant :

- **d'une hausse des recettes fiscales : + 8,8 M€ / BP 2018** provenant :
  - de la croissance de la fiscalité économique : +6,2 M€ (dont + 4,9 M€ liés à la CVAE)
  - de la revalorisation forfaitaire des bases (TH,TEOM, CFE) : +2,2 M€
  - du lissage du taux de TEOM (115 k€) et de rôles fiscaux supplémentaires (300 k€)
- **de la réduction des dotations, des compensations et subventions : -1,8 M€** provenant :
  - de la baisse mécanique de la DGF de 5 % / an : -0,5 M€,
  - de la baisse de la compensation part salaires ex-TP : - 0,7 M€,
  - de la réduction des recettes de valorisation des ordures : -0,6 M€

Résultat 2018 estimé à 6 M€ (-5,1 M€ / BP 2018)

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2019 EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Prévision de baisse des dépenses de fonctionnement : - 2,6 M€ / BP 2018

- Baisse des reversements aux communes : -2,9 M€ / BP 2018 (montant 2018 des attributions de compensation exceptionnel du fait du transfert des subventions habitat aux communes)

- Hausse modérée des charges courantes : + 0,3 M€ / BP 2018 (maintenance des caméras de vidéoprotection : + 100 k€, transports : +500 k€ liés à une hausse de l'offre et à l'effet année pleine des décisions 2018, détransfert des pass locaux séniors : - 300 k€)

- Stabilité des charges de personnel

Croissance de l'épargne brute/nette prévisionnelle : +4,5 M€ / BP 2018

6,6 M€ d'épargne hors reprise du résultat de l'exercice 2018.

12,6 M€ d'épargne avec reprise du résultat 2018

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2016-2019

(en millions d'euros)	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018 (estimé)	BP 2019 (projet)	Variation BP 2019 / BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement (1)	168,2	174,5	166,8	171,1	173,7	6,9
Résultat reporté (2)	9,9	8,3	11,1	11,1	6,0	-5,1
Dépenses réelles de fonctionnement (3)	164,4	164,6	169,7	168,4	167,1	-2,6
Epargne brute (4) = (1) + (2) -(3)	**13,7**	**18,2**	**8,2**	**13,8**	**12,6**	**4,4**
Remboursement capital de la dette (5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette (6) = (4) - (5)	**13,7**	**18,2**	**8,2**	**13,8**	**12,6**	**4,4**
Recettes réelles d'investissement (7)	9,2	3,2	5,2	2,5	2,7	-2,5
Report recettes d'investissement (8)	0,7	0,0	0,0	2,1	2,1	2,1
Dépenses réelles d'investissement (9)	15,1	9,9	13,4	12,2	20,0	6,6
Report dépenses d'investissement (10)	8,3	8,0	8,0	8,2	8,2	0,2
Résultat reporté année N-1 (11)	8,1	7,6	8,0	8,0	6,1	-1,9
Résultat définitif (12) = (6) + (7) + (8) - (9) - (10) + (11)	**8,3**	**11,1**	**0,0**	**6,0**	**-4,7**	**-4,7**

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BP 2019 EN INVESTISSEMENT

Des fonds de concours importants aux communes (5 M€) dans le cadre du retour incitatif 2019 et du Plan de développement intercommunal

Construction d'une seconde déchèterie située à Buc

Acquisition du domaine de la Faisanderie

Aménagement de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre

Un investissement continu dans le déploiement de fibre optique entre les communes et de la vidéoprotection pour la sécurité des habitants

Une évolution maîtrisée de l'endettement

- Au 1er janvier 2019, Versailles Grand Parc n'a pas de dette.
- Le BP 2019 devrait être équilibré avec une inscription prévisionnelle d'**emprunt de 4,7 M€**

PRÉVISION 2019-2022 DES INVESTISSEMENTS

En Millions d'euros	COÛT TOTAL	Subventions notifiées	Réalisés antérieurement (2016-2018)	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	3,3	0,1	3,0	0,2	0,1		
Echangeur A86	0,6	compensé par l'AC de Vélizy	0,1	0,2	0,2	0,1	
Piste cyclable vallée de la Bièvre	1,6	1,1	0,0	1,3	0,3		
Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	0,6	0,2	0,4	0,1	0,1		
Déchèterie intercommunale de Buc et parking	4,0	0,6	0,1	2,5	1,1	0,3	
Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	1,5		0,0	1,0	0,5		
Plan de développement intercommunal	5,4		0,0	2,5	2,0	0,9	
Total des crédits d'investissements votés en AP-CP	**17,0**	**2,0**	**3,6**	**7,8**	**4,3**	**1,3**	**0,0**
INVESTISSEMENTS NON VOTES EN AP-CP							
Retour incitatif : fonds de concours				2,9	3,1	3,5	4,0
Investissements récurrents				2,8	2,1	2,1	2,1
Constructions et aménagements (vidéoprotection, aménagement de voirie pour le bus)				2,8	1,5	1,5	1,0
Fibre optique : liaison mairies				2,0	2,0	2,0	
Acquisition domaine de la Faisanderie				1,7			
TOTAL INVESTISSEMENTS				**20,0**	**11,0**	**8,4**	**7,1**

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Versailles Grand Parc dispose de 257 postes budgétaires.

L'effectif réel est de 225 agents permanents.

Répartition H/F

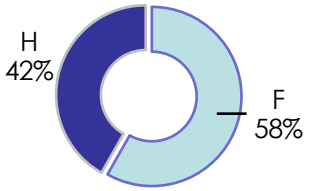

Répartition H/F par catégorie

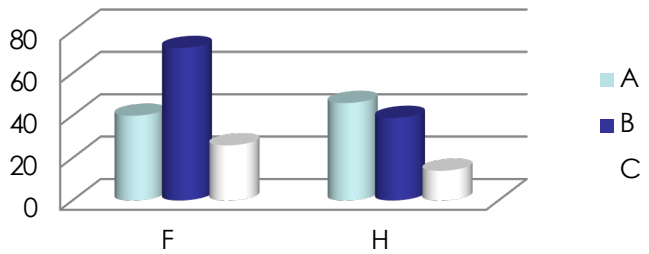

Effectifs par statut et filière

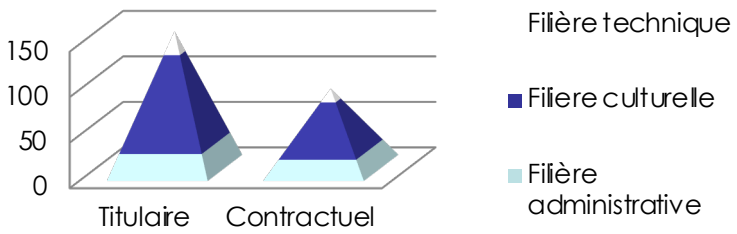

LES DEPENSES DE PERSONNEL

	BP 2018	DOB 2019
Paye	9 984 000 €	10 096 600 €
Paye des artistes (GUSO)	52 000 €	56 000 €
Assurance, visites médicales	42 000 €	42 000 €
Mutualisation	1 000 000 €	883 400 €
Total du chapitre 012	**11 078 000 €**	**11 078 000 €**

Les dépenses de personnel (chapitre 012) se répartissent entre les agents payés par Versailles Grand Parc, les rémunérations des artistes (GUSO), l'assurance du personnel, les visites médicales et le remboursement aux communes des services mutualisés.

LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

87% des agents sur poste permanent à temps plein travaillent 39h hebdomadaires, dont :

- 48% pour les femmes
- 39% pour les hommes

7% des agents sur poste permanent à temps plein travaillent 35h hebdomadaires, dont :

- 5% pour les femmes
- 2% pour les hommes

6% des agents bénéficient d'un temps partiel (80%, 90%)

FIN DE LA PRÉSENTATION DU DOB